

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, naturellement, le gouvernement regrette les inconvénients que subira le public voyageur. Le député sait toutefois qu'il y a un processus de négociation qu'il faut respecter. Il a déjà été un ardent défenseur des négociations collectives et je lui demanderai de continuer, en bonne logique, à défendre cette méthode de règlement des conflits.

Le gouvernement se tiendra prêt à intervenir en tout temps et le fera dès que les parties seront d'accord qu'il serait dans leur intérêt que le gouvernement intervienne. Tant que cette demande n'aura pas été formulée, et tant que l'on fera un effort sincère en vue de reprendre les négociations pour régler ce conflit par la voie normale des négociations collectives, je crois que toute intervention serait prématurée.

\* \* \*

## LES CORPORATIONS

LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS PERSONNELS PAR LES SOCIÉTÉS REMPLISSANT DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Environ 4 millions de Canadiens font remplir leurs déclarations d'impôt par des escompteurs ou des préparateurs fiscaux. Pendant l'enquête Principale, on a constaté que les services de ce genre vendaient des renseignements financiers personnels. Le ministre trouve-t-il cela acceptable? Sinon, que compte-t-il faire pour remédier à la situation?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, cette question nous préoccupe. La Loi de l'impôt sur le revenu stipule clairement que les renseignements que les citoyens sont obligés de fournir au gouvernement selon la loi doivent rester strictement confidentiels. Quand un contribuable s'adresse à un escompteur d'impôt, cette stipulation ne s'applique pas. La question du secret est donc laissée présument au choix de chacun. Si quelqu'un ne veut pas que l'on se serve de ses dossiers, il doit veiller à ce qu'on ne s'en serve pas.

Néanmoins, le fait que cette pratique semble tout à fait courante nous préoccupe. Nous sommes en train d'examiner la situation pour déterminer s'il convient effectivement de présenter une mesure législative à cet égard.

ON DEMANDE UNE MESURE POUR PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, je me réjouis de la réponse du ministre, mais je voudrais qu'il soit un peu plus précis. Ne pense-t-il pas que cette question est suffisamment importante pour que le gouvernement présente une mesure législative à ce sujet? Consultera-t-il les provinces et l'industrie pour rédiger une mesure qui puisse protéger les renseignements confidentiels des contribuables qui s'adressent à de tels services?

Ce qu'il faudrait faire me semble bien clair. Je veux savoir si le ministre le fera ou non.

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, le député conviendra sans doute que nous devrions probablement déterminer à quel point cette pratique est courante et quelle portée une telle mesure législative aurait sur l'industrie et sur un service que les consommateurs semblent apprécier, et que nous devrions examiner tous les faits avant de présenter une mesure législative quelconque.

Je répète cependant que cette question nous préoccupe. Ce n'est pas une chose que nous prenons à la légère. Nous surveillons la situation de près.

## LA RÉGLEMENTATION DES SOCIÉTÉS

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, je devrais peut-être souligner encore une fois qu'un Canadien sur trois utilise de tels services et, à mon avis, les Canadiens tiennent à ce que l'aspect confidentiel de leurs renseignements soit respecté. La réponse vague que nous venons d'entendre est bien rassurante, mais il faudrait s'occuper de cette question rapidement.

Le ministre prendra-t-il les mesures qui s'imposent non seulement pour protéger l'aspect confidentiel des dossiers présentés aux préparateurs et aux escompteurs, mais aussi pour déterminer la nécessité de réglementer une industrie qui s'occupe de très près de la situation financière d'un grand nombre de Canadiens?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je pense avoir déjà donné la réponse à la deuxième question supplémentaire du député en répondant à ses deux premières questions. Nous prenons cette affaire au sérieux, mais même l'article qui a incité le député à poser sa question signale qu'au moins deux des principaux services de ce genre respectent la nature confidentielle des renseignements fournis par leurs clients.

Nous devons analyser tous les faits avant de prendre une décision définitive. Le gouvernement tient cependant à protéger la vie privée des contribuables. Nous ne traitons pas cette question à la légère.

\* \* \*

## LA CONSTRUCTION NAVALE

LA MANIFESTATION DES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS NAVALS DE HALIFAX

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, c'est au ministre des Travaux publics que je m'adresse. Il sait sans doute que 140 travailleurs en chômage des chantiers navals de Halifax sont venus protester aujourd'hui à Ottawa contre la façon dont le gouvernement les traite. En 1984, son chef, le premier ministre a promis à ces mêmes travailleurs «des emplois, encore des emplois, toujours des emplois». C'était il y a trois ans. Jusqu'à maintenant, il n'a toujours pas trouvé le moyen d'élaborer de politique dans le domaine de la construction navale, ni de créer des emplois pour les travailleurs des chantiers navals de Halifax qu'il condamne ainsi au désespoir et au chômage.